



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE VAL DE DROME :

**RESEAUX : CREST NORD - CREST SUD - ALLEX MONTOISON –
LORIOI/CLIOUSCLAT**

Année 2022

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- CONTEXTE GENERAL.....	4
2- PRESENTATION GENERALE DU VAL DE DROME	4
2.1. PERIMETRE DU TERRITOIRE.....	4
2.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS.....	5
2.2.1 Schéma des réseaux.....	5
2.2.2 Les stations de pompage.....	5
3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022	9
3.1. ORIGINE DE L'EAU	9
3.2. VENTE D'EAU	11
3.3. RENDEMENT DU RESEAU	12
3.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	13
3.4.1 Crest Nord : station de pompage de Chauffonde + Apport du Territoire Bourne Valentinois	13
3.4.2 Crest Sud : Réseau principal.....	13
3.4.3 Alex Montoisson: station de pompage des Marais + Apport du Territoire Bourne Valentinois.....	13
3.4.4 Loriol/Cliousclat	14
3.4.5 Crest Sud : Réseau Grâne	14
4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	15
4.1 SECURITE PUBLIQUE	15
4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	15
4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS PRESSION	15
4.4 CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE	16
5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022.....	17
5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT.....	17
5.1.1 Objectifs	17
5.1.2 Réseau ALEX-MONTOISON	17
5.1.3 Réseau CREST NORD	17

5.1.4 Réseau CREST SUD	18
5.1.5 Réseau LORIOL/CLIOUSCLAT	18
5.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE et d'entretien	18
5.3 TRAVAUX FACTURES	18
5.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022	19
6- GESTION CLIENTELE.....	20
6.1 PRIX DU SERVICE	20
6.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	20
6.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	20
6.1.3 Tarification pour les professionnels	20
6.2 RELATIONS IRRIGANTS.....	22
6.2.1 Continuité de service	22
6.2.2 Informations des irrigants	23
6.2.3 FACTURATION DU SERVICE.....	24
7- LES PROJETS Du TERRITOIRE	24
7.1 Alimentation du territoire d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône.....	25
7.2 Alimentation du réseau de Crest nord Bas service par l'eau du Rhône via le réseau d'Allex-Montoison.....	27
7.3 extension de la réserve de Choméane à Divajeu	28
8- DONNEES FINANCIERES.....	28
8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE	29
8.1.1. Fonctionnement.....	29
8.1.2 Investissement	29
8.2 IMPAYES.....	30
8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	30
9- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	31

1- CONTEXTE GENERAL

Les réseaux d'irrigation du Territoire « Val de Drôme » sont implantés, à l'exception du réseau de Loriol/Cliusclat » dans le bassin versant de la rivière Drôme.

Le bassin versant de la rivière Drôme est classé en zone de Répartition des Eaux (ZRE). Un Organisme Unique de Gestion Collectif des prélèvements à usage agricole (OUGC) a été mis en place et est géré en 2021 par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

L'autorisation Unique de Prélèvement (AUP) a été délivrée le 07 juillet 2017 pour une durée de 10 ans.

Les prélèvements dans les eaux superficielles sont également assujettis au respect de la réglementation des débits réservés. Ce point concerne les prélèvements au seuil SMARD. (Arrêté préfectoral du 20/06/2019). Le prélèvement superficiel au seuil des PUES a été définitivement fermé.

2- PRESENTATION GENERALE DU VAL DE DROME

2.1. PERIMETRE DU TERRITOIRE

Réseau de Crest Nord

Communes de Crest, Alex, Eurre, Vaunaveys la Rochette

Réseau de Crest Sud

Communes de Divajeu, Crest, Chabrillan, Grâne

Réseau d'Alex Montoisson

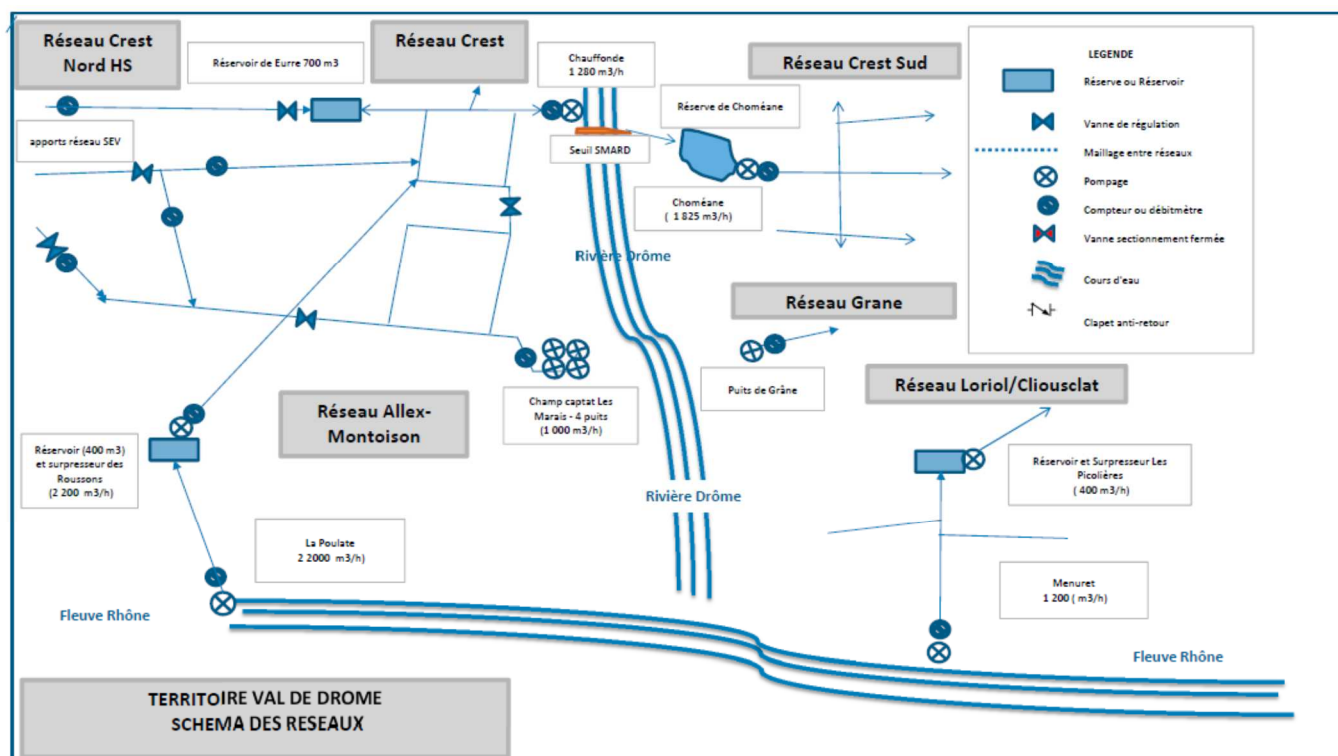
Communes d'Alex, Montoisson, Ambonil

Réseau de Loriol/Cliusclat

Communes de Loriol et de Cliusclat

2.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

2.2.1 SCHEMA DES RESEAUX



Nota : les stations de pompage de la Poulatte et des Roussons ont été mises en service en 2022

2.2.2 LES STATIONS DE POMPAGE

Autorisations de prélèvement

Tableau 1 : Modulation des débits réservés au seuil SMARD (AP du 2019-06-20-003 et AP du 2021-07-16).

Seuil SMARD	Débit minimal à laisser à l'aval du seuil	Prélèvements autorisés	Volume de prélèvement autorisé (en moyenne glissante sur 8 jours consécutifs)
01/05 au 15/06	3,1 m ³ /s	Crest nord et Crest sud	36 000 m ³ /j
16/06 au 30/06	2,2 m ³ /s	Crest nord et Crest sud	36 000 m ³ /j
01/07 au 30/09	1,9 m ³ /s	Crest Sud	21 860 m ³ /j
01/10 au 31/10	2,2 m ³ /s	Crest nord et Crest sud	36 000 m ³ /j

Tableau 2 : volume autorisé par l'OUGC

Ressource	Station de pompage	Débit (m3/h)	Volume annuel autorisé (m3)	Volume autorisé à l'étiage(*) (m3)
Rivière Drôme	Chauffonde	1 600	1 000 000	800 000
Rivière Drôme	Choméane	2 000	2 000 000	1 600 000
Nappe Vallée de la Drôme	Les Marais Allex	1 000	680 000	544 000
Nappe Vallée de la Drôme	Grâne		75 000	60 000
Rhône	La Poulatte	2 200	2 000 000	
Rhône	Menuret	1 200		

(*) Période d'étiage : 1er juin – 15 septembre

Réseau de Crest Nord BS : station de pompage de Chauffonde:

Prise d'eau dans la rivière Drôme au niveau du seuil SMARD.

Alimentation gravitaire par siphon d'une bache tampon servant de bache d'aspiration pour les pompes

4 pompes de 320 m3/h à 163 m HMT

1 pompe de 320 m3/h à 143 m HMT

2 Transformateurs : 630 Kva et 1 Transformateur : 400 kva

2 ballons anti-bélier avec compresseur

Capacité maximale de pompage de 1 600 m3/h, à 145 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 8 à 850 Kw (Segment C2 : HTA5 – CU)



Réseau de Crest Nord HS

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Le réseau de Crest nord haut service est alimenté par le réseau du Sud est Valentinois via la réserve et la station de reprise de Juanon ou via le surpresseur de la Baume-Cornillane.

Réseau de Crest Sud : station de pompage de Choméane

Prise d'eau dans la rivière Drôme au niveau du seuil SMARD avec une conduite traversant la Drôme dans le seuil

Alimentation gravitaire de la réserve de Choméane : 120 000 m³

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 1700 Kw (Segment C2 : HTA5 – CU)



6 pompes Gourdin FE43 de 280 m³/h à 255 m HMT moteur 315 KW avec régulateur Claval
2 pompes Gourdin FE21 de 145 m³/h à 255 m HMT moteur 160 KW avec régulateur Claval
1 pompe Jockey de 100 m³/h à 255 m HMT moteur 110 KW avec régulateur Claval
1 ballon de surpression avec compresseur
Capacité maximale de pompage limitée à 1 680 m³/h, à 255 m HMT

Réseau de Crest Sud : Forage de Grâne

3 pompes verticales à ligne d'arbre
1 ballon de surpression avec compresseur

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 96 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Réseau d'Allex-Montoison : station de pompage d'Allex ou « des Marais »

4 puits dans la nappe alluviale de la rivière Drôme

4 pompes de 250 m³/h à 140 m HMT (1 par puits) refoulant directement sur le réseau
Capacité maximale de pompage de 1 000 m³/h, à 140 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 5 à 1 300 Kw (Segment C4 : BT > 36 Kw LU)

Réseau de Loriol/Cliousclat Bas service : station de pompage de Menuret

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau du Logis neuf
Un dégrilleur vertical

6+1 secours pompes verticales 200 m³/h à 130 m HMT
Capacité maximale de pompage de 1 200 m³/h, à 130 m HMT
Puissance ENEDIS souscrite : de 5 à 600 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Refoulement vers le réservoir de Cliousclat (capacité de 300 m³)

Réseau de Loriol/Cliousclat Haut service : Surpresseur de Cliousclat

Aspiration dans le réservoir de Cliousclat
Refoulement direct sur le réseau de distribution
6+1 secours pompes verticales 70 m³/h à 90 m HMT (moteur de 30 Kw)
Capacité de pompage de 400 m³/h, à 80 m HMT
Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 251 Kw (segment C2 : HTA Télérelevé HTA5-CU)

Remarque : la station de pompage de Cliousclat alimente en électricité la maison du syndicat mise à disposition des agents du SID.

3- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2022

3.1. ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le Val de Drôme provient de :

- la rivière Drôme et de sa nappe d'accompagnement
- de prises d'eau dans le Rhône
- des transferts d'eau entre le territoire du Sud Est Valentinois et les territoires de Crest Nord et d'Alex Montoisson

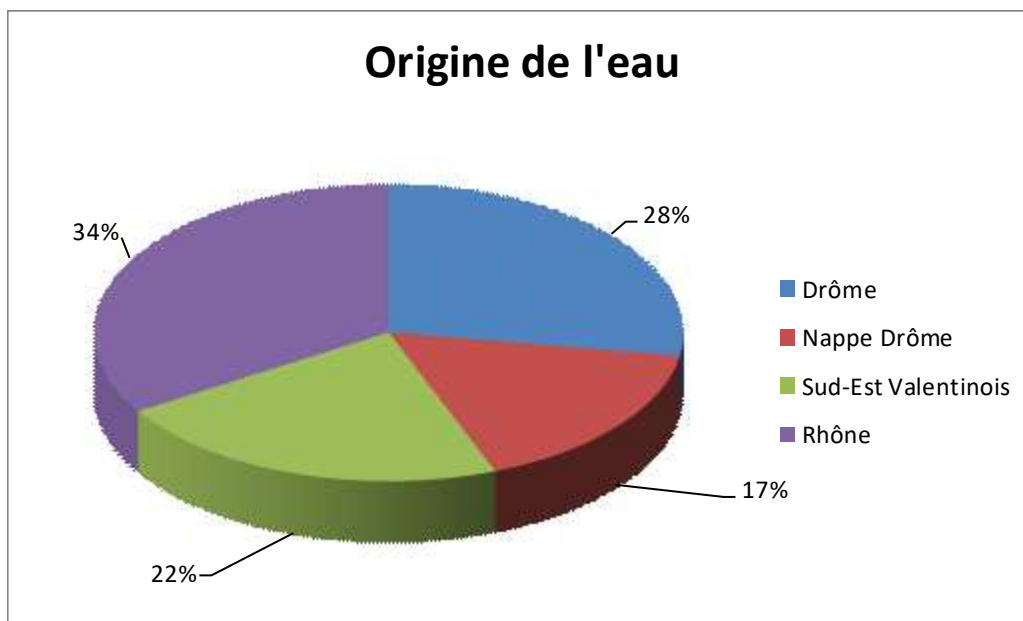
Le réseau de Grâne est alimenté indépendamment par un forage en nappe.

Origine de l'eau	Drôme	Nappe Drôme	Sud-Est Valentinois	Rhône	Total
Réseau d'Alex		1 122 369	329 011	1 169 036	2 620 416
Réseau de Crest Nord	582 923		1 256 983		1 839 906
Réseau de Crest Sud	1 401 079	75 186			1 476 265
Réseau de Loriol/Cliousclat				1 275 788	1 275 788
Total	1 984 002	1 197 555	1 585 994	2 444 824	7 212 375

Origine de l'eau	Drôme	Nappe Drôme	Sud-Est Valentinois	Rhône	Total
Total	1 984 002	1 197 555	1 585 994	2 444 824	7 212 375

Origine de l'eau	Drôme	Nappe Drôme	Sud-Est Valentinois	Rhône	Total
Total	28%	17%	22%	34%	7 212 375

Origine de l'eau



Les volumes autorisés (voir chapitre 2.2.2) ont été respectés au cours de l'année 2022 à l'exception du prélèvement en nappe de la Drôme au lieu-dit le Marais sur la commune d'Allex (notamment en dehors de la période d'étiage).

Les retards dans la mise en service de l'alimentation des réseaux de la rive droite de la rivière Drôme par l'eau du Rhône (prise d'eau de la Poulate) expliquent ce dépassement.

Parallèlement, les obligations des arrêtés relatifs au débit réservé au seuil SMARD (voir chapitre 2.2.2) doivent être également respectées.

Volumes journaliers de pointe prélevés :

Station de pompage	Date	Volume de pointe (m ³ /j)
Allex - Montoisson	21/05	22 939
SMARD => Crest Nord	17/06	14 812
SMARD => Crest Sud	21/06	21 967

3.2. VENTE D'EAU

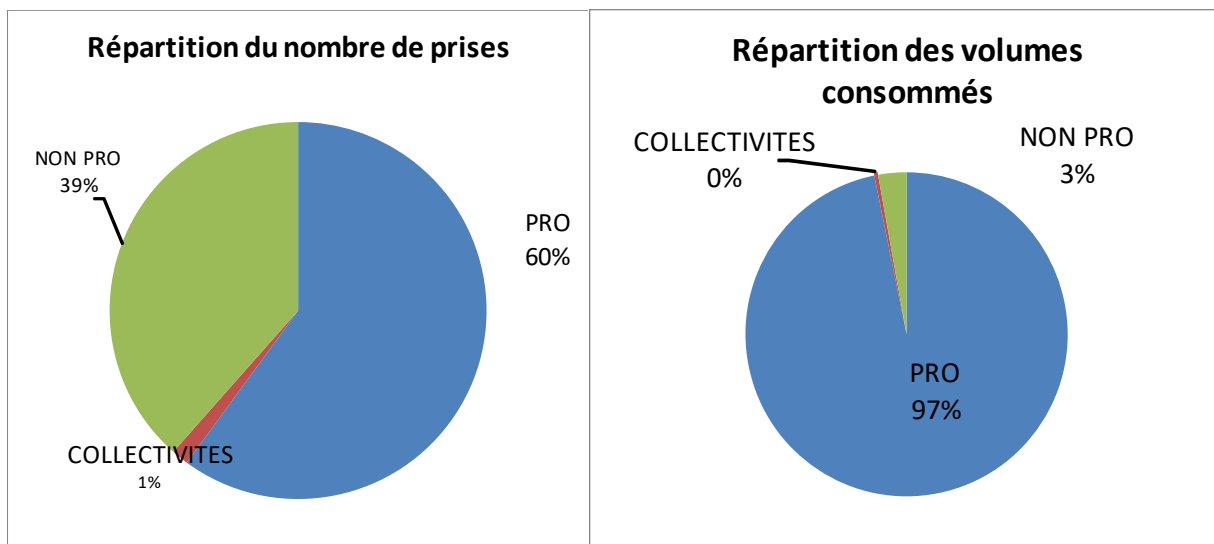
PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Allex Montoisson	3 955	545	2 532 772	2 539 548	178	62	7,25	4 646
Crest Nord B.S.	2 810	363	800 860	800 860	116	35	7,74	2 206
Crest Nord H.S.	1 542	218	804 888	804 888	58	32	7,07	3 692
Grâne	214	33	70 496	70 496	12	4	6,58	2 169
Crest Sud	3 314	482	1 201 361	1 201 361	131	45	6,88	2 493
Loriol/cliousclat	2 002		1 011 382	1 027 876	87	39		
Total	13 837	1 641	6 421 759	6 445 029	582	217		

COLLECTIVITES								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Allex Montoisson	40	4	2 209	2 020	4	2	11,43	631
Crest Nord B.S.	60	7	22 621	22 621	7	2	8,57	3 232
Crest Nord H.S.				néant				
Grâne				néant				
Crest Sud	10	1	0	0	1	1	10,00	0
Loriol/cliousclat	30		0	0	2	2		
Total	140	12	24 830	24 641	14	7		

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Allex Montoisson	228	28 748	28 838	44	44	5,18	653	655
Crest Nord B.S.	373	18 449	18 449	70	67	5,33	264	264
Crest Nord H.S.	75	3 850	3 850	14	14	5,36	275	275
Grâne								néant
Crest Sud	239	10 495	10 495	70	69	3,41	150	150
Loriol/cliousclat	872	126 100	142 255	175	173	4,98	721	813
Total	1787	187 642	203 887	373	367			

TOTAL PAR RESEAUX						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients
Allex Montoisson	4 223	549	2 563 729	2 570 406	226	108
Crest Nord B.S.	3 243	370	841 930	841 930	193	104
Crest Nord H.S.	1 617	218	808 738	808 738	72	46
Grâne	214	33	70 496	70 496	12	4
Crest Sud	3 563	483	1 211 856	1 211 856	202	115
Loriol/cliousclat	2 904	0	1 137 482	1 170 131	264	214
Total	15 764	1 652	6 634 231	6 673 557	969	591

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
PRO	582	217	6 421 759	6 445 029
COLLECTIVITES	14	7	24 830	24 641
NON PRO	373	367	187 642	203 887
Total	969	591	6 634 231	6 673 557



3.3. RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Rendement de réseaux	Rendement	Volume consommés	Volumes produits
Réseau Alex	97,84%	2 563 729	2 620 416
Réseau Crest Sud	86,49%	1 211 856	1 401 079
Réseau Grâne	93,76%	70 496	75 186
Réseau Crest Nord	89,71%	1 650 668	1 839 906
Réseau Loriol/Cliausclat	89,16%	1 137 482	1 275 788
Total	91,98%	6 634 231	7 212 375

3.4. CONSOMMATION ENERGETIQUE

3.4.1 CREST NORD : STATION DE POMPAGE DE CHAUFFONDE + APPORT DU TERRITOIRE BOURNE VALENTINOIS

La consommation totale pour l'année 2022 est de 1 748 944 Kwh. (ce chiffre inclus une quota part de la consommation du réseau du Sud est Valentinois pour la fourniture d'eau au réseau Haut service)

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,060
Kwh/m3 prélevé	0,951
€/m3 consommé	0,096
€/Kwh	0,090

Nota : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.2 CREST SUD : RESEAU PRINCIPAL

La consommation totale pour l'année 2022 est de 1 463 285 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	1,207
Kwh/m3 prélevé	1,044
€/m3 consommé	0,119
€/Kwh	0,098

Nota : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.3 ALLEX MONTOISON: STATION DE POMPAGE DES MARAIS + APPORT DU TERRITOIRE BOURNE VALENTINOIS

La consommation totale pour l'année 2022 est de 2 178 427 Kwh. (ce chiffre inclus une quota part de la consommation du réseau du Sud est Valentinois pour la fourniture d'eau au réseau Haut service).

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,850
Kwh/m3 prélevé	0,831
€/m3 consommé	0,072
€/Kwh	0,084

Nota : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

3.4.4 LORIOL/CLIOUSCLAT

La consommation totale pour l'année 2022 est de 889 186 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,782
Kwh/m3 prélevé	0,697
€/m3 consommé	0,076
€/Kwh	0,097

Nota : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3.4.5 CREST SUD : RESEAU GRANE

La consommation totale pour l'année 2021 est de 45 438 Kwh.

Ratios	Total
Kwh/m3 consommé	0,645
Kwh/m3 prélevé	0,604
€/m3 consommé	0,081
€/Kwh	0,126

Nota : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

4- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

4.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire.

4.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Sites	Observations	Conventions	Date du contrôle
Les Marais	Allex	HC Controles HCC/19/446	19 juin 2020
Poulatte	Etoile sur Rhône	HC Controles HCC/21/072	18 février 2021
Réservoir Roussons	Allex	HC Controles HCC/21/073	18 février 2021
Chauffonde		HC Controles HCC-20-201	23 novembre 2020
Grâne	Grâne	HC Controles HCC/22/1115	14 décembre 2022
Divajeu	Divajeu	HC Controles HCC/20/200	23 novembre 2020
Les Picolières (Maison)	Cliousclat	Socotec 975T016158	14 octobre 2015
Les Picolières HT SCE	Cliousclat	HC Controles HCC/21/122	1 mars 2021
Menuret	Cliousclat	HC Controles HCC/22/1113	13 décembre 2022

4.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS PRESSION

Date	Appareil	Volume – Pression de service	Type d'inspection	Non-conformité	
Station de pompage des Marais Allex					
01/2020	CHARLATTE n°10 000-050	10 000 l – 15 b	Requalification décennale	néant	SOCOTEC
Station de pompage de Chauffonde					
12/2011	CHABANON n°394	142 l	Contrôle périodique	Néant	SOCOTEC
02/2022	CHABANON n°393	24 000 l – 19 b	Requalification décennale	Refusé (mis hors service)	ASAP
02/2022	CHABANON n°396	24 000 l – 19 b	Requalification décennale	Néant	ASAP
Station de pompage de Choméane					
2020	IBAIONDO n°5021370001	15 000 l - 30 b	Mise en service		
Station de pompage de la Poulatte					
2020	CHARLATTE n°10000SS284	10 000 l – 20 b	Mise en service		
Station de pompage des Roussons					
2020	CHARLATTE n°150000SS164	15 000 l – 19 b	Mise en service		
Station de pompage de Grâne					
2020	IBAIONDO n°5021380001	6 000 l - 15 b	Mise en service		

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Station de pompage de Menuret					
11/2015	CHABANON n°214	4 000 l – 13.5 b	Requalification décennale	néant	ASAP
12/2022	CHABANON n°214	4 000 l – 13.5 b	Contrôle périodique	néant	SOCOTEC
Surpresseur de Picolières					
	STI SICOSUD n°73542	10 450 l – 12 b	Requalification décennale	néant	SOCOTEC

4.4 CONTROLE CONFORMITE DISPOSITIFS DE LEVAGE

Ouvrages	Organe	Observations	Date
Station de pompage de la Poulatte	Palan Manuel à Bras 4 200 Kg	CMU à définir précisément	12/2022
Station de pompage des Roussons	Pont + Chariot + Palan 2 000 Kg	néant	12/2022

5- TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

5.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

5.1.1 OBJECTIFS

Classés par ordre de priorité

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Amélioration des performances énergétiques
- 5/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 6/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 7/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 8/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 9/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 10/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 11/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

5.1.2 RESEAU ALLEX-MONTOISON

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Val de Drôme	Réseau Allex	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	150	fait 2022		PH GUIBAUD
Val de Drôme	SP La Poulatte	Mise en place d'une communication radio avec les Roussons	150	en cours	22 100 009	PA BASS
Val de Drôme	SP Marais	Rénovation pompes n°5 avec rallonge	150	en cours	21 010 062	B CHAMPEY
Val de Drôme	SP Marais	Rénovation pompes n°6 avec rallonge	150	en cours	21 010 062	B CHAMPEY

5.1.3 RESEAU CREST NORD

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Val de Drôme	Réseau CN Haut Service	Renouvellement débitmètre "La Besantie"	130	fait 2022	21 080 004	PA BASS
Val de Drôme	SP Chauffonde	Renouvellement débitmètre	130	en cours	22 090 006	D PEYRARD/O GREGOIRE

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

5.1.4 RESEAU CREST SUD

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Val de Drôme	Réseau Crest sud	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	140	Fait 2022		PH GUIBAUD
Val de Drôme	Seuil SMARD	Secours pour Crest Sud Maillage réseau CN Bas service et conduite adduction Choméane	140	en cours	21 090 005	O GREGOIRE
Val de Drôme	Seuil SMARD	Sécurisation du site vis à vis des tiers	140	fait 2022		B LAVAL
Val de Drôme	SP Choméane	Renouvellement compresseur ballon anti-bélier	140	fait 2022		

5.1.5 RESEAU LORIOI/CLIOUSCLAT

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opération	Décision	n° chantier	Chef de Projet
Val de Drôme	Réseau Lorioi / Cliousclat	Renouvellement appareillage réseau (ventouses - vannes)	210	Fait 2022		PH GUIBAUD
Val de Drôme	SP Menuret	Echelle d'accès dégrilleur	210	fait 2022	21 080 010	D BODON

5.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Date	Ouvrage	Evénement
18-avr	Réseau Lorioi/Cliousclat	Fuite Dn 500 mm sortie staiton de pompage de Menuret : boulons desserrés
17-juin	Seuil SMARD	Arrêt prélèvement Crest nord
17-juin	Seuil SMARD	Prélèvement Crest sud réglé à 780 m3/h - Choméane limitée à 3 pompes
06-juil	Seuil SMARD	Arrêt prélèvement pour Crest sud
8-juil.	Seuil SMARD	Arrêté dérogatoire jusqu'au 20/07 et 1,7 m3/s
13-juil.	Seuil SMARD	Arrêté dérogatoire jusqu'au 31/07 et 1,1m3/s
31-juil	Seuil SMARD	Arrêt prélèvement pour Crest sud
1-sept.	Réseau Crest sud	Fuite Dn 350 mm

5.3 TRAVAUX FACTURES

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Désignation	Nombre
Fourniture et pose compteur non professionnel	0
Réparation borne endommagée par tiers	1
Modification d'un borne existante	0
Déplacement non justifié d'un agent	0
Fourniture et pose d'une borne	0
Fourniture et pose d'une nouvelle sortie sur borne existante	1
Déplacement d'une borne	1
Participation au déplacement d'une conduite	0

5.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Néant

6- GESTION CLIENTELE

6.1 PRIX DU SERVICE

6.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2022, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 17 mars 2022 est de 0,007 € H.T. /m³ consommé et 11.25 € H.T. par l/s pour les abonnements gravitaires.

6.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 17 mars 2022

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	71.46 € HT	75.39 € TTC
3 m ³ /h	92.80 € HT	97.20 € TTC
5 m ³ /h	122.50 € HT	129.24 € TTC
10 m ³ /h	204.16 € HT	215.39 € TTC
15 m ³ /h	348.57 € HT	367.74 € TTC
20 m ³ /h	497.96 € HT	525.35 € TTC
30 m ³ /h	647.34 € HT	682.94 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m ³ /h	150 m ³
5 m ³ /h	300 m ³
10 m ³ /h et au-delà	500 m ³

Au vu des restrictions d'usage, imposé par arrêté préfectoral en 2022, les forfaits de consommation ont été divisé par 2 (délibération du 12 octobre 2022).

- Un tarif de 0,1499 €/m³ HT par m³ consommés
- Un tarif de 0,030 €/m³ HT par m³ consommés pour surcoût énergie

6.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2022, le prix de vente a été fixé à (délibération du 17 mars 2023) :

- **Réseaux de Crest Nord Bas et Haut service, Allex-Montoison**

Part fixe

Abonnement à la surface.....ha153.36 € H.T.

Abonnement au débit.....m³/h15.40 € H.T.

Part au m³0,0845 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie).....0,0300 € H.T.

Soit une facture de 653.26 € H.T./ha pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

Réseau Crest Sud

Part fixe

Abonnement à la surface.....ha149.15 € H.T.

Abonnement au débit.....m³/h14.50 € H.T.

Part au m³0,0937 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie).....0,0300 € H.T.

Soit une facture de : 642.75 € H.T./ha pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

Réseau de Grâne

Part fixe

Abonnement à la surface ha 103,00 € H.T.

Abonnement au débit m³/h 8,00 € H.T.

Part au m³0,084 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie).....0,0300 € H.T.

Soit une facture de : 522.00 € H.T./ha pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

- **Réseau Loriol/Clousclat**

Part fixe

Abonnement l/s l/s 54.14 € H.T.

Abonnement 5 m³/h u 75.20 € H.T.

Abonnement 10 m³/h u 150.40 € H.T.

Abonnement 20 m³/h u 300.80 € H.T.

Abonnement 30 m³/h u 451.20 € H.T.

Part au m³ 0,0845 € H.T.

Part au m³ (surcoût énergie)..... 0,0300 € H.T.

Soit une facture de : 558.20 € H.T./ha pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

6.2 RELATIONS IRRIGANTS

6.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service	Réseau	Arrêt
22-mars	réseau de Crest nord bas service	30-oct
28-mars	Réseau de Crest nord Haut service	27-oct
21-mars	Réseau de Crest sud	25 octobre (suite à épisode pluvieux)
24-mars	Réseau d'Allex-Montoison	28-oct
21-mars	Réseau de Loriol/Cliousclat Bas service	25-oct
25-mars	Réseau de Loriol/Cliousclat : haut service	25-oct
08-juil	Alimentation du réseau Allex-Montoison par l'eau du Rhône	21-oct

Problème de ressources :

Les faibles débits de la rivière Drôme ont conduit à mettre à l'arrêt le prélèvement au seuil SMARD pour les réseaux de Crest Nord Bas service et pour le réseau de Crest Sud

Réseau de Crest Nord Bas service : ressource limitée à 8 000 à 9 000 m³/j (alimentation par Juanon via Crest nord haut service et maillage des Siquets).

Réseau de Crest Sud : ressource limitée à 3 500 à 4 000 m³/j (infiltration de la nappe dans la réserve de Choméane).

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique (ENEDIS)*

Date	Ouvrage	Durée	Type
06-déc	SP Menuret	7h	Programmée hors saison d'irrigation

- *Incident de fonctionnement des ouvrages*

Néant

Problèmes de fonctionnement réseaux:

Réseau Crest nord Haut service :

Baisses ponctuelles de pression dues au transfert d'eau vers le réservoir d'Eurre pour le réseau de Crest Nord bas service

Réseau Crest nord Bas service :

Très fortes baisses de pression dues à l'insuffisance de la ressource (arrêt de la prise d'eau dans la rivière Drôme au seuil SMARD) et au faible transfert d'eau depuis les réseaux de Crest nord haut service et Sud Est Valentinois.

Réseau Crest Sud :

60 à 75% des terres irriguées ne l'ont plus été à partir du 30 juillet (arrêt total de la prise d'eau dans la rivière Drôme au seuil SMARD)

Réseau Loriol/Cliousclat:

Néant

Réseau Allex-Montoison :

Néant suite à la mise en service de la prise d'eau dans le Rhône au lieu-dit la Poulatte

Réseau Grane :

Néant

6.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

Date	Événement	Mode diffusion
15-mars	Réunion du territoire Val de Drôme pour les irrigants professionnels	réunion
25-mars	Information tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
29-mars	Information complémentaire tarif 2022 abonnés non professionnels	Mail
18-mai	Réseau Crest nord HS : mise en place du tour d'eau de niveau 1	SMS + Mail
18-mai	Réseau Crest nord BS : mise en place du tour d'eau de niveau 1	SMS + Mail
18-mai	Réseau Allex-Montoison : mise en place du tour d'eau de niveau 1	SMS + Mail
18-mai	Réseau Crest Sud : mise en place du tour d'eau de niveau 1	SMS + Mail
01-juin	Arrêté "sécheresse" : Alerte renforcée : Réseau Allex-Montoison : mise en place du tour d'eau de niveau 2	SMS + Mail
09-juin	Réseau de Loriol/Cliousclat : mise en place du tour d'eau de niveau 1 (lissage)	SMS + Mail
13-juin	Réseau Crest nord BS : mise en place du tour d'eau de niveau 2	SMS + Mail
13-juin	Réseau Crest Sud : mise en place du tour d'eau de niveau 2	SMS + Mail
22-juin	Réseau Crest nord BS : mise en place du tour d'eau de niveau 3	SMS + Mail
22-juin	Réseau Crest Sud : mise en place du tour d'eau de niveau 3	SMS + Mail
22-juin	Réseau Crest nord HS : mise en place du tour d'eau de niveau 2	SMS + Mail
06-juil	Réseau Crest sud : information irrigants : arrêt de l'irrigation dans l'attente d'un arrêté dérogatoire au débit réservé au seuil SMARD	SMS + Mail
07-juil	Réseau Crest nord BS : arrêt de l'irrigation pour les non professionnels	Mail
08-juil	Réseau Crest Sud : arrêt de l'irrigation pour les non professionnels	Mail
11-juil	Réseau Crest Sud : reprise irrigation avec tours d'eau de niveau 4 : 4 nuits par semaine	SMS + Mail
13-juil	Réseau Crest Nord BS : information irrigants sur la capacité du réseau limité à 600 m3/h (20 bornes en simultané)	Mail
13-juil	Réseau Allex-Montoison : tour d'eau de niveau 1 suite à mise en service de l'alimentation par le Rhône	Mail
18-juil	Réseau Crest Sud : reprise irrigation avec tours d'eau de niveau 5 : 3 nuits par semaine	SMS + Mail
28-juil	Réseau de Loriol/Cliousclat : rappel du tour d'eau de niveau 1 (lissage)	SMS + Mail
28-juil	Réseau Crest nord HS : mise en place du tour d'eau de niveau 3	SMS + Mail
01-août	Réseau Crest Sud : arrêt de l'irrigation	SMS + Mail
03-août	Réseau Crest Sud : réunion Urgence	SMS
04-août	Réseau Crest Sud : fonctionnement à minima : 7 exploitations agricoles autorisées à irriguer	SMS + Mail
24-août	Invitation pour le 24/08 irrigants réseau crest sud pour un projet	SMS
13-oct	Information sur les dates de mise à l'arrêt des réseaux	Mail
21-oct	Information irrigants professionnels : Energie et prix du service 2023	SMS

6.2.3 FACTURATION DU SERVICE

Les minimums de consommation n'ont pas été facturés sur les réseaux d'Allex-Montoison – Crest nord et Crest sud.

7- LES PROJETS DU TERRITOIRE

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

7.1 ALIMENTATION DU TERRITOIRE D'ALEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE

Les infrastructures ont été construites au cours de 3 tranches de travaux :

- Création d'une prise d'eau dans le fleuve Rhône par siphon,
- Création d'une station de pompage de production appelée « Station de la Poulatte » implantée sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, d'une capacité de 2 200 m³/h,
- Création d'un réseau d'adduction en fonte DN 700 mm sur 6 km environ,
- Création d'un réservoir de reprise de 400 m³,
- Création d'une station de pompage de distribution appelée « Station des Roussons » d'une capacité de 2 200 m³/h.



Station de la Poulatte

La tranche 1 a fait l'objet d'une réalisation pour un montant total de travaux de 1 348 890,21 € HT et des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau RMC : 596 564 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 242 465,76 €
- FEADER : 171 265,49 €



Station des Roussons

Les tranches 2 et 3 ont été réalisées pour un montant de 6.200.000 €.

Elles ont fait l'objet des financements suivants :

- Agence de l'Eau RMC : 4 019 978 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 241 250 €
- FEADER : 608 746,40 €
- CNR : 350 000 €

La partie non subventionnée est financée par le SID sur ses fonds propres et a fait l'objet d'un emprunt.



LE DÉPARTEMENT



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

L'alimentation du réseau d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône a été mise en service le 08 juillet 2022 et inaugurée en septembre 2022, en présence des financeurs et des entreprises du chantier.



Sur la photo, de gauche à droite : Françoise Chazal, Maire d'Etoile-sur-Rhône et 2ème Vice-présidente du Conseil Départemental de la Drôme, · Geneviève Girard, Conseillère départementale de la Drôme, · Christophe Dorée, Directeur Territorial Rhône-Isère de la Compagnie Nationale du Rhône, Marie Argouarc'h, Secrétaire générale de la Préfecture de la Drôme, Laurent Roy, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Bernard Vallon, Président du SID, Franck Soullignac, 1er Vice-Président du Conseil Départemental de la Drôme, David Bouvier, Conseiller départemental de la Drôme délégué à la préservation et à la gestion de l'eau, Claude Aurias, maire de Loriol-sur-Drôme et. Conseiller Régional, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

7.2 ALIMENTATION DU RESEAU DE CREST NORD BAS SERVICE PAR L'EAU DU RHONE VIA LE RESEAU D'ALLEX-MONTOISON

Dernier volet du projet global de travaux pointé dans le PGRE de la rivière Drôme, l'alimentation du réseau de Crest Nord bas service représente la réalisation d'un réseau de 4,8 km de canalisations, pour relier le réseau d'Allex-Montoison à celui de Crest Nord bas service, soit 300 hectares supplémentaires qui bénéficieront de l'eau du Rhône dès juin 2023.

Au terme de ces travaux, annuellement, ce sont 1,5 millions de m³ qui seront substitués. Les années plus sèches, les volumes pourront être portés à 2 millions de m³.

Coût d'opération 1,9 M€ financés par :

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

- Agence de l'Eau RMC : 466.000 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 265.000 €
- FEADER : 490.387,92 €

La partie non subventionnée est financée par le SID sur ses fonds propres



7.3 EXTENSION DE LA RESERVE DE CHOMEANE A DIVAJEU

L'extension de la réserve de Choméane, qui vise à apporter un volume tampon supplémentaire aux irrigants lorsque la réserve n'est plus alimentée en eau depuis de la Drôme, a été réalisée au cours des intersaisons 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant de 215.000€, autofinancés par le SID en totalité. L'extraction et la valorisation des matériaux ont été confiés au groupement conjoint SAS Liotard TP et SAS Delmonico-Dorel carrières. La capacité de stockage de la réserve est passée à 100.000 m3.



8- DONNEES FINANCIERES

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

8.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

8.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1.319.366,95 €.

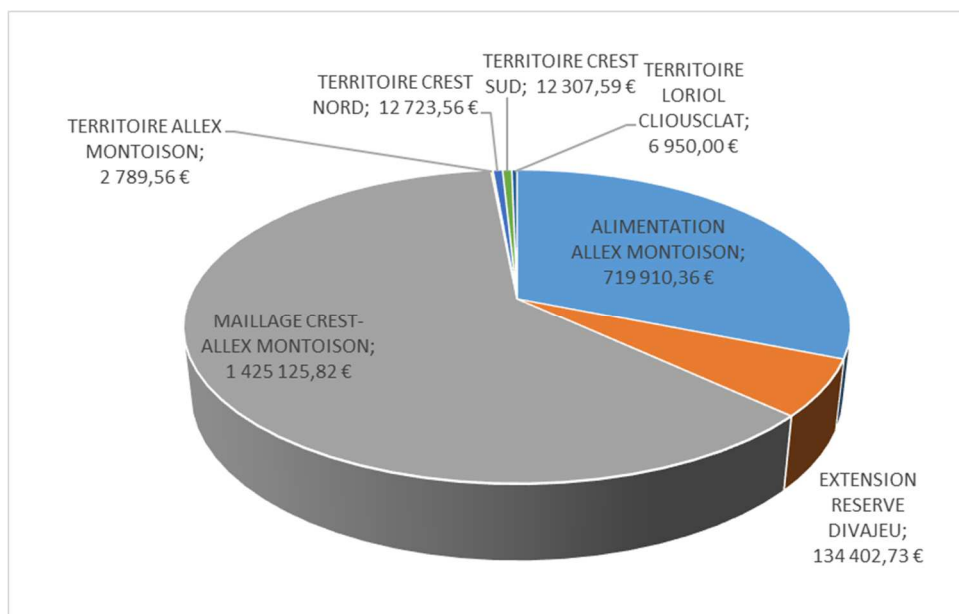
Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 1.773.633,03 €.

Soit un excédent de 454.266,09 €, alors qu'il était de 17.331,04 € en 2021.

Le résultat en hausse est lié d'une part à l'augmentation de la recette liée à l'énergie réservée (+220.000 €) mais aussi à l'augmentation des m³ consommés par les irrigants au cours de cette année particulièrement chaude et sèche.

8.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement 2022 s'élève à 2.500.257,51€ consacrés pour l'essentiel au grands projets du territoire :



Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 413.171,15 €. Aucune subvention n'a été versée en 2022.

8.2 IMPAYES

Val de Drôme	2019	2020	2021	2022	Total général
montant restant dû	366,57	806,58	1 862,07	175,10	3 210,32

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 31/01/2023 (titres émis jusqu'à fin octobre 2022 : la facturation de fin 2022 – consommation des professionnels - n'est pas incluse dans ces données).

8.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

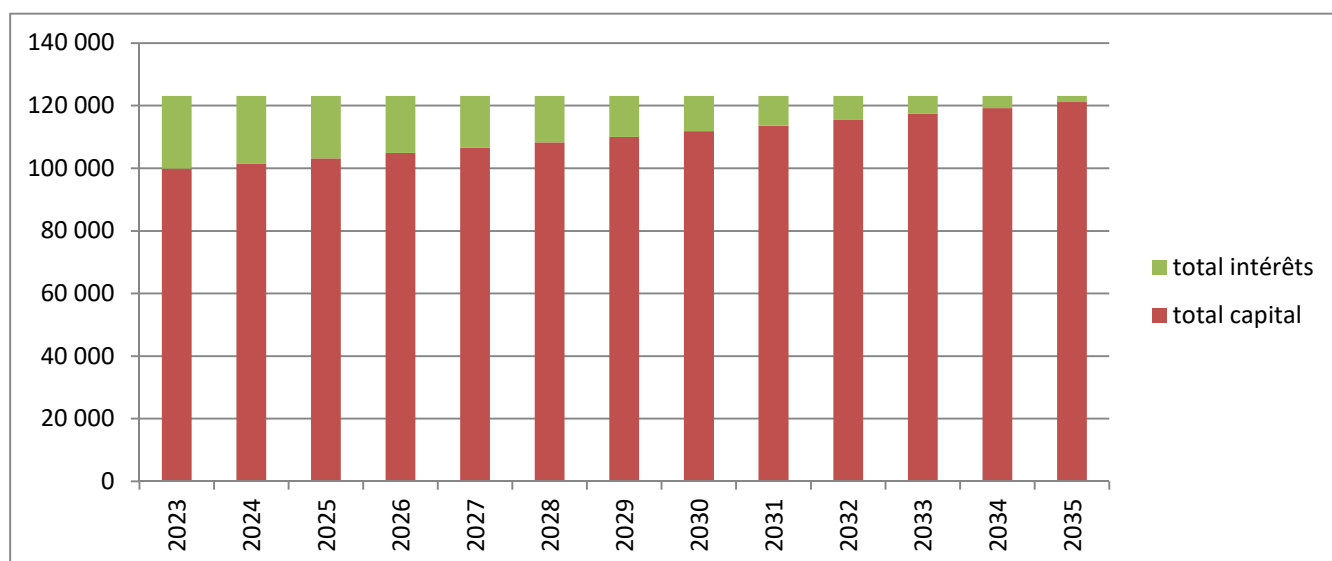
Un emprunt de 2 M€ sur 20 ans a été souscrit en 2015 pour le projet d'alimentation d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône.

Annuité 2022 : 129.423,85 € se décomposant en :

- Intérêts : 25.063,50 €
- Remboursement du capital : 104.360,35 €

Capital restant dû : 1.333.328,72 €

Profil d'extinction :



Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire.

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructibles les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduites.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.